

L96



Succession Pierre Poumeyrau
13 rte du caplanne
33770 SALLES

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de SALLES 33770

Monsieur,

Le 2 juillet 2018 une demande de CU a été déposée en mairie(CU03349818K02309) et acceptée le 28/08/2018.

A la succession liée au décès de notre père ce terrain fut donc évalué comme tel le décrivait le CU avec les taxations que cela implique.

Or à ce jour suite au dépôt de déclaration préalable du 06/05/2019 un sursis à statuer nous a été opposé (5DP03349819K0100) le 27/05/2019 alors que la validité du CU court encore jusqu' en 2020...

A ce jour nous demandons donc que ce CU soit maintenu comme valide et enregistré comme terrain constructible suite à une division ; ou dans le cas contraire que l'on nous indique les démarches à suivre pour faire une demande de remboursement des sommes indues liées à la succession pour une imposition étant basée sur des données erronées.

Dans l'attente

Bien cordialement

P Poumeyrau (po la succession)